

DIPLOME D'UNIVERSITE DROIT ET PRATIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE 2023-2024

PRÉSENTATION

Responsable : Sophie SELUSI, Maître de conférences en droit privé

Téléphone : 04 34 43 28 61

Mail : sophie.selusi@montpellier.fr

ORGANISATION GÉNÉRALE

Principales caractéristiques

Le droit de la protection sociale est un droit omniprésent et suppose une formation spécifique. Le contexte économique et social renforce l'utilisation des différentes techniques de protection sociale notamment au niveau de l'entreprise. Or, deux systèmes coexistent.

D'une part, la protection des risques sociaux est fondée sur un dispositif étatique : il s'agit de la sécurité sociale. Son fonctionnement est complexe car il repose sur l'existence de plusieurs régimes actuellement en pleine mutation. De plus, qu'il s'agisse des risques professionnels ou des règles relatives au contrôle URSSAF, il est nécessaire de maîtriser les nouveaux dispositifs issus des différentes réformes passées et en cours.

D'autre part, ce socle de base est complété par différents mécanismes de protection sociale complémentaire. La protection sociale complémentaire suppose d'utiliser à la fois, des règles de droit du travail, de droit de la protection sociale et du droit des assurances. Le désengagement progressif de l'État en matière de protection sociale implique un réel développement des dispositifs de protection sociale mis en place au sein des entreprises.

Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer une formation spécialisée dans ce domaine tournée vers une application opérationnelle des connaissances. Cette formation s'adresse principalement aux avocats désireux d'acquérir ou de perfectionner de nouvelles compétences, aux juristes d'entreprises et responsables des ressources humaines mais également aux étudiants pour compléter leur formation.

Objectif de la formation :

- Former des juristes spécialisés en droit de la protection sociale
- Appréhender l'articulation des différents mécanismes juridiques applicables
- Comprendre la dichotomie entre droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale complémentaire
- Identifier les différents acteurs de la protection sociale
- Se mettre à niveau relativement aux règles du droit de la protection sociale

Compétences acquises au terme de la formation :

- Maîtrise des règles applicables aux différents régimes de sécurité sociale
- Maîtrise des règles applicables en matière de prévention des risques professionnels
- Maîtrise des règles relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles
- Maîtrise du contentieux accident du travail/maladies professionnelles notamment s'agissant de la faute inexcusable de l'employeur
- Maîtrise des règles relatives à la branche famille
- Maîtrise des spécificités du régime social agricole
- Maîtrise des règles relatives au contrôle URSSAF (assiette/opération de contrôle)



Maîtrise du contentieux URSSAF

Maîtrise de la négociation de la mise en place du système de protection sociale complémentaire / contenu des dispositifs de prévoyance

Maîtrise des relations avec les Organismes assureurs et du contrat d'assurance en protection sociale complémentaire

Maîtrise du sort de la protection sociale complémentaire en cas de transfert d'entreprise

Maîtrise du sort de la protection sociale complémentaire en cas d'entreprise en difficulté

Maîtrise de la gestion pratique de la mobilité internationale

Maîtrise du contentieux général

Maîtrise des règles et du contentieux assurance chômage

Maîtriser les règles du contentieux relatif à l'assurance vieillesse

Débouchés professionnels visés :

Juristes d'entreprises – Juristes dans les organismes de sécurité sociale – Avocats – RH

Public concerné et tarifs :

Formation initiale : 240 euros

Formation continue : 1800 euros

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Début de la formation octobre – Fin de la formation début juillet

2 ou 3 jours par mois

Programme : 124 heures de formation

Enseignants : Sophie Selusi, Maître de conférences en droit privé, Université de Montpellier – Claire Berger, audienier CPAM de l'Hérault – Laurent Errera, Avocat associé, Cabinet Barthelemy Montpellier – J-D Montazaud, spécialiste de la prévention des risques professionnels - Virginie Garcia, Avocate Montpellier – Marie Vaskou, Cheffe de service Santé et sécurité au travail, Direction Santé, Sécurité, RSE et Environnement, UIMM – Lucas Bento de Carvalho, Professeur en droit privé, Université de Montpellier – Philippe Coursier, Maître de conférences en droit privé, Université de Paris Descartes – Adrien Bezert, Maître de conférences en droit privé, IAE Lyon – Pauline Bataille, Responsable Pôle contrôle URSSAF de l'Hérault – Pascale Baron, Avocat associé, Cabinet Rigaud Paris – Qvention Frisoni, Avocat associé, Cabinet Factory Paris – Lola Pascaud, Avocat, Cabinet Factory Paris – Côme de Girval, avocat associé, Cabinet Capstan, Paris – Claire Neveux, Avocat associé, Cabinet Capstan, Lyon – Richard Bougon, Magistrat, Cour d'appel de Montpellier – Loïc Fher, Avocat associé, Cabinet Aublé et associés, Paris – Thierry Clerc, agent général d'assurance, Axa, Montpellier – Pierre Emmanuel Viste, Cabinet Viste et associés, Montpellier – Olivier Anfray, Avocat, Cabinet Leyton legal, Lyon – Olivier Guiraud, Vice président, coordonnateur du Pôle social du Tribunal judiciaire de Montpellier – Catherine MILLET – URSIN, Avocat associé, Cabinet Fromont Briens, Lyon - Auriane DAMEZ, Avocat, Cabinet fromont Briens, Lyon.